

ADOPTER ET MODIFIER UN PLU/PLUI

☐ Mardi 13 octobre 2026 – Formation à distance

Rappel du cadre réglementaire

Intégrer les réformes récentes et leurs conséquences

Le ZAN : quels impacts ?

Les transferts de compétences et le passage au PLU intercommunal

Elaborer ou réviser le PLU / PLUI

Définir les objectifs et les acteurs clés

Les spécificités du **PLU intercommunal**

Le contenu du PLU / PLUI

Construire le PADD pour un exposé synthétique et circonstancié du projet urbain

Intégrer les OAP

Concevoir le règlement et ses documents graphiques

Quelles conditions d'opposabilité du sursis à statuer ?

Adopter le projet de PLU / PLUI

Le bilan de la concertation : justifier de son effectivité et de son caractère utile

A qui doit-on notifier le projet de PLU ?

L'enquête publique

Contenu du dossier soumis à enquête publique

Les modalités de l'enquête publique

Comment répondre au commissaire enquêteur

Approuver le PLU / PLUI

Réunir préalablement la conférence intercommunale

Les modifications post enquête publique : quelles précautions ?

Les conditions d'opposabilité du PLU approuvé

Défendre son PLU : le risque contentieux

Eviter les contentieux

Le formalisme des délibérations

Modalités de convocation

Informations des élus / note de synthèse

Gérer le contentieux du PLU et ses éventuelles conséquences

Assurer le respect du PLU / PLUI

Les documents du PLU opposables

Les objectifs

Maîtriser le PLU/PLUI

Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**ADOPTER ET MODIFIER LE PLU**

Cochez la case correspondante

 Mardi 13 octobre 2026– Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Horaires : 9h30-17h – Tél : 04.76.44.83.90
Le lien de connexion à la formation vous sera
indiqué dans
votre convocation